



Annexe 10 :
Démantèlement et remise en état



**PROJET D'OMBRIERES
PHOTOVOLTAÏQUES
CS LES PLAINES (13)**

Quadran Agence Sud Est
ENERPOLE
235 avenue des chênes rouges
30100 ALES

Le démantèlement de la centrale et la remise en état du parking en fin de vie de la centrale de production ont été envisagés et prévus lors de la phase de conception du projet. Les impacts de la centrale peuvent ainsi être considérés comme provisoires et réversibles.

Les étapes du démantèlement sont :

- 1) Déconnexion de la centrale du réseau électrique de distribution : les câbles seront retirés et évacués vers des centres de traitement et de recyclage.
- 2) Démantèlement des postes de livraison : les câbles seront déconnectés et le bâtiment accueillant le poste de livraison sera enlevé et envoyé vers des filières de traitement et recyclage.
- 3) Désassemblage du système photovoltaïque (séparation des modules des structures en acier).
- 4) Dépose des structures en acier (pylônes de l'ombrière) qui seront découpées puis revalorisées (voir point 6).
- 5) Dépose de la platine de préscllement des pylônes puis remise en état des têtes de fondations avec un enrobé assurant la jonction avec le parking existant (revêtement identique à celui du reste du parking). Le parking sera ainsi remis en état pour assurer son fonctionnement normal. **Ainsi, les fondations des ombrières seront conservées mais masquées.**
- 6) Collecte des matériaux et évacuation vers les filières de recyclage :
 - La directive européenne n°2002/96/CE (DEEE) portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, a été adoptée au sein de l'union européenne en 2002. Elle oblige les fabricants d'appareils électroniques et donc les fabricants d'onduleurs à réaliser à leur frais la collecte et le recyclage de leurs produits. Les onduleurs sont fixés sur la structure des ombrières et leur dépose est simple.
 - Panneaux photovoltaïques : le fournisseur des panneaux photovoltaïques en tant qu'adhérent à PV Cycle, est contraint de garantir un recyclage complet des modules. PV Cycle est une association européenne qui met en œuvre le recyclage des déchets des panneaux photovoltaïques. Les détails du recyclage des panneaux et de PV Cycle sont donnés dans l'annexe « environnement et sécurité » de la demande d'examen au cas par cas.
 - Les charpentes et platines sont constituées uniquement d'acier qui sera revalorisé dans les filières adaptées.
 - Les pylônes, également constitués d'acier, seront coupés et le métal sera revalorisé.